

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DRH 15 Autorisation de signature de deux conventions pour la location de salles d'examen et de formation.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.251-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer deux conventions annexées à la délibération pour la location de salles d'examen et de formation ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 1ère commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les deux conventions annexées à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO